



**COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE  
INTERGOUVERNEMENTALE**  
(de l'UNESCO)

**Cinquante-troisième session du Conseil exécutif**  
UNESCO, Paris, 3-9 février 2021

**EN DIRECT**  
réunion virtuelle

**Le présent document reprend tous les points du troisième ordre du jour provisoire révisé**

**DEUXIÈME VERSION DU DOCUMENT PROVISoire RELATIF  
AUX DÉCISIONS À ADOPTER RÉVISÉ**

Le présent document a été élaboré suite à la réponse consensuelle des États membres à la proposition du Président de la COI ([Lettre circulaire 2813](#)) de tenir la 53<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de la COI en ligne en raison de la pandémie de Covid-19, l'ordre du jour révisé étant limité aux questions essentielles nécessitant des indications ou des décisions avant la 31<sup>e</sup> Assemblée de la COI, actuellement prévue en juin 2021.

Ce Document révisé relatif aux décisions à adopter fournit les informations nécessaires pour débattre efficacement des points de l'ordre du jour. Ces informations comprennent : (i) l'identification des documents pertinents ; (ii) l'identification, sous chaque point majeur de l'ordre du jour, de la question dont le Conseil exécutif est saisi et de la décision ou du projet de résolution attendus, lorsqu'ils sont disponibles à ce jour ; (iii) des informations générales.

Ce Document relatif aux décisions à adopter sert également de base au projet de rapport de synthèse de la session et est donc rédigé au passé. Le Secrétariat et le Rapporteur prépareront un résumé des débats sous chaque point de l'ordre du jour et compléteront le projet de rapport de synthèse. Des projets de décisions et de résolutions sont proposés dans le document afin de centrer la discussion sur les décisions pendant l'examen de chaque point de l'ordre du jour, sans préjudice des prérogatives de tout État membre, toute organisation partenaire, tout membre du bureau ou du Secrétaire exécutif.

## TABLE DES MATIÈRES

page

<b>1.</b>	<b>OUVERTURE.....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>ORGANISATION DE LA SESSION .....</b>	<b>1</b>
2.1	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
2.2	DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR .....	2
2.3	ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE DE LA SESSION .....	2
2.4	PRÉSENTATION DU CALENDRIER ET DE LA DOCUMENTATION .....	3
<b>3.</b>	<b>RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS LA TRENTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE ET SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET.....</b>	<b>4</b>
<b>4.</b>	<b>ÉVOLUTIONS PROGRAMMATIQUES .....</b>	<b>8</b>
4.1	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA DÉCENNIE ET PROJET DE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE .....	8
<b>5.</b>	<b>GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION .....</b>	<b>12</b>
5.1	PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME DE LA COI POUR 2022-2029 (41 C/4) ET PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2022-2025 (41 C/5) .....	12
5.2	RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER .....	14
<b>6.</b>	<b>PROCHAINES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA COI.....</b>	<b>18</b>
<b>7.</b>	<b>ADOPTION DES RÉOLUTIONS ET DES MODALITÉS DE LA FINALISATION DU RAPPORT .....</b>	<b>18</b>
<b>8.</b>	<b>CLÔTURE.....</b>	<b>19</b>

## 1. OUVERTURE

1. Le président, M. Ariel Hernan Troisi, a ouvert la 53<sup>e</sup> session du Conseil exécutif de la COI à 13 h 00, heure de Paris, le mercredi 3 février 2021. Il a remercié les États membres de la COI d'avoir accepté de se réunir en ligne en raison de la persistance de la pandémie de Covid-19. Il a souhaité la bienvenue aux nouveaux membres du bureau élus au sein du GIC/NEAMTWS. Il a félicité la Commission pour son 60<sup>e</sup> anniversaire et a livré ses réflexions personnelles sur ses 19 mois à la présidence de la COI et sur les nouveaux défis imposés par la pandémie de Covid-19 sur tous les aspects de la vie sociale et économique, avec des conséquences sur les activités et les politiques océanographiques, difficiles à évaluer pleinement à ce stade. Il a rappelé au Conseil que le choix de limiter l'ordre du jour de cette session aux questions nécessitant une action avant la réunion de l'assemblée en juin 2021 est dû aux multiples défis liés à la conduite des sessions d'un organe intergouvernemental par des moyens virtuels. À cet égard, il a souligné la nécessité de trouver des solutions pour que les États membres soient en mesure de fournir des indications efficaces et opportunes au Secrétariat et a suggéré que le Conseil exécutif envisage de confier au Groupe consultatif financier intersessions le soin d'entamer le processus de révision et de mise à jour du règlement intérieur de la Commission, puis de soumettre un ensemble de propositions préliminaires à l'Assemblée de la COI à sa 31<sup>e</sup> session en juin 2021.
2. Le président a exprimé ses condoléances aux familles touchées par la pandémie à travers l'hommage que le Conseil rendait aux personnes éminentes qui avaient participé aux travaux de la Commission et qui sont décédées au cours de l'année écoulée. Les participants se sont levés et ont observé une minute de silence pour honorer : Art Alexiou (États-Unis, -2020), Dr Biliانا Cicin-Sain (États-Unis, 1945-2020), Mme Paula Dunbar (États-Unis, -2020), Prof. Eduardo D. Gomez (Philippines, 1938-2019), Sidney Holt (Royaume-Uni, 1926-2019), Dr George Maul (États-Unis, 1938-2020), Prof. Trevor Platt (Royaume-Uni, 1942-2020) et Yves Tréglos (France, -2020).
3. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_.

## 2. ORGANISATION DE LA SESSION

### 2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR [Article 8 du Règlement intérieur]

<u>Documents de travail</u> :	IOC/EC-53/2.1.Doc Rev.4	Quatrième version de l'ordre du jour provisoire révisé
	IOC/EC-53/2.1.Doc Add. Rev.3	Troisième version du calendrier provisoire révisé
	IOC/EC-53/AP Rev.2 et Add.	Deuxième version du document provisoire relatif aux décisions à adopter révisé
<u>Document de référence</u> :	<a href="#">IOC-XXX/3</a>	Rapport de synthèse de la trentième session de l'Assemblée de la COI, Paris, 26 juin-4 juillet 2019

4. Le président a rappelé que l'ordre du jour du Conseil, tenu dans des circonstances exceptionnelles, était volontairement limité aux questions nécessitant une décision des organes directeurs avant que l'Assemblée ne se réunisse en juin 2021. Au niveau programmatique, l'ordre du jour était principalement concentré sur le suivi de la 75<sup>e</sup> décision de l'Assemblée générale des Nations unies concernant la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030, la contribution de la COI à la Décennie et la préparation du projet de Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 (IOC/EC-53/5.1Doc(1)) et du projet

de Programme et de Budget pour 2022-2025 ([IOC/EC-53/5.1.Doc\(2\)](#)). Plusieurs points devant faire l'objet d'un rapport, demandés par l'Assemblée à sa 30<sup>e</sup> session en 2019, sont donc abordés dans le rapport du Secrétaire exécutif sur les travaux accomplis pendant la période intersessions (IOC/EC-53/3.1.Doc(1) Parties 1 & 2). La documentation initialement préparée pour la session prévue en juin 2020 était disponible pour l'information du Conseil exécutif à l'adresse <http://ioc-unesco.org/ec53>. Des présentations PowerPoint ont été mises à disposition sur la page Internet de la session virtuelle (<https://oceanexpert.org/event/2805>) avant la session dans les quatre langues de travail de la Commission. Afin de préserver le temps en plénière pour l'expression des points de vue des États membres, les questions administratives ont été anticipées dans la mesure du possible et le délai de soumission des projets de résolution par les États membres a été fixé à deux semaines avant la session.

5. Les discussions plénières ont été programmées de 13 h 00 à 16 h 00, heure de Paris, sur une période de cinq jours, pour permettre la participation des représentants des États membres situés dans différents fuseaux horaires. La session en ligne a bénéficié d'une interprétation simultanée en anglais, français, russe et espagnol fournie par les services de l'UNESCO. Des réunions supplémentaires du Comité financier ont été organisées avec une interprétation anglais-français, comme d'habitude.

#### Décision EC-53/2(I)

Le Conseil exécutif,

#### **I. Ordre du jour**

1. A adopté l'ordre du jour et le calendrier des travaux tels qu'ils figurent dans les documents IOC/EC-53/2.1.Doc Rev.4 et Addendum [avec les modifications supplémentaires suivantes :]

6. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_.

#### 2.2 DÉSIGNATION DU RAPPORTEUR [Article 25.4 du Règlement intérieur]

#### Décision EC-53/2(II)

#### **II. Rapporteur**

2. Sur proposition de [pays], appuyée par [pays],
3. A désigné \_\_\_\_\_ de [pays du Groupe électoral III] comme Rapporteur pour la présente session afin d'aider le Président et le Secrétaire exécutif à préparer le projet de rapport provisoire de la session ;

#### 2.3 ÉTABLISSEMENT DES COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL POUR LA DURÉE DE LA SESSION [Article 12 du Règlement intérieur]

7. Le président a invité le Conseil exécutif à former deux comités pour la durée de la session, le Comité sur les résolutions et le Comité financier, et a invité à faire des propositions concernant

les groupes de travail de session [les États membres ont été invités à faire connaître leur intention de participer aux comités de session avant la session. De même, la nécessité de créer des groupes de travail/rédaction pendant la session n'a pas été encouragée mais a été évaluée avec soin par les membres du bureau. Les listes des États membres participant aux comités devaient être publiées dans le rapport.]

### Décision EC-53/2(III)

#### **III. Comités et groupes de travail pour la durée de la session**

1. A constitué les commissions et \_\_\_ groupes de travail de session à composition non limitée suivants et leur a confié les points de l'ordre du jour et les responsabilités ci-après :

*Comité financier* : finaliser une résolution au titre des points 5.1 et 5.2 ; sous la présidence de M. Karim Hilmi (Maroc, vice-président) avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_. Mme Ksenia Yvinec a assuré le secrétariat du Comité financier.

*Comité des résolutions* : étudier tous les projets de résolution dûment présentés pour examen lors de la session avant le 25 juin et le projet de résolution à propos des questions financières rédigé pendant la session ; sous la présidence du professeur Yutaka Michida (Japon) [à confirmer] avec la participation des États membres suivants : \_\_\_\_\_. Julian Barbière a assuré le secrétariat du Comité des résolutions.

5. A également constitué \_\_\_ groupes de travail pour la durée de la session sur :

#### 2.4 PRÉSENTATION DU CALENDRIER ET DE LA DOCUMENTATION

[Article 11 du Règlement intérieur]

<u>Documents de travail</u> :	IOC/EC-53/DocList	Liste provisoire des documents
<u>Documents d'information</u> :	IOC/EC-53/2.4.Inf.	Organisation des travaux de la session

8. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté ce point. Il a rappelé au Conseil que la nouvelle façon de référencer la documentation des organes directeurs de la COI adoptée par l'Assemblée dans sa [Résolution XXX-3](#) s'appliquait aux documents de la session. Le Secrétaire exécutif a également rappelé que les projets de décision devaient être adoptés à la fin de la discussion de chaque point de l'ordre du jour. Le Document relatif aux décisions à adopter a été intentionnellement rédigé comme un pré-rapport et contenait deux projets de résolution sur la Décennie des Nations unies et sur les questions de gouvernance, de programmation et de budgétisation de la Commission qui ont été examinés pour adoption au point 7 de l'ordre du jour. Conformément aux décisions [EC-LII, déc.3.3](#) et [IOC-XXX/13](#) relative aux questions d'organisation, la partie narrative du rapport a été rédigée en anglais par le Secrétariat pendant la session. La traduction et l'adoption du rapport en quatre langues se feront par correspondance après la session. Les États membres souhaitant faire enregistrer des interventions spécifiques en plénière ont été invités à en fournir une version écrite par courrier électronique à l'adresse [iocgovbody@unesco.org](mailto:iocgovbody@unesco.org), en utilisant un modèle spécial (IOC/EC-53/2.4.Inf.Add.)

Aucune décision n'est proposée au titre de ce point. [Toute modification du calendrier devrait figurer dans la décision EC-53/2(II)]

9. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_.

### 3. RAPPORT DU SECRÉTAIRE EXÉCUTIF SUR LE TRAVAIL ACCOMPLI DEPUIS LA TRENTIÈME SESSION DE L'ASSEMBLÉE ET SUR L'EXÉCUTION DU BUDGET

[Article 49.1 du Règlement intérieur ; Déc. IOC-XXX/3.3.4]

<u>Documents de travail</u> :	<a href="#">IOC/EC-53/3.1.Doc(1)</a>	Rapport du Secrétaire exécutif de la COI sur le travail accompli depuis la trentième session de l'Assemblée
	IOC/EC-53/3.1.Doc(1)Part2	Brève mise à jour par le Secrétaire exécutif de la COI sur le travail accompli depuis la trentième session de l'Assemblée
	<a href="#">IOC/EC-53/3.1.Doc(2)</a>	Rapport sur l'exécution du budget 2018-2019 et grandes lignes du budget 2020-2021
<u>Documents d'information</u> :	IOC/INF-1393	Proposition de concept pour un « Rapport sur l'état de l'océan »
	IOC/EC-53/3.1.Inf(1)	Projet de mémorandum d'accord entre la COI de l'UNESCO et l'Indian Ocean Rim Association (IORA)
	IOC/EC-53/3.1.Inf(2)	Projet de mémorandum d'accord entre la COI de l'UNESCO et la Communauté du Pacifique (CPS)
	<a href="#">IOC/INF-1387</a>	Note libre sur les services existants et potentiels de la COI-UNESCO en faveur d'un futur ILBI pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité en dehors des juridictions nationales (BBNJ) (septembre 2020)
	IOC/INF-1394	Plaidoyer en faveur d'une nouvelle gouvernance de l'IOCINDIO : proposition visant à modifier le statut de l'IOCINDIO au sein d'une sous-commission de la COI pour l'océan Indien

10. Le Secrétaire exécutif a présenté ce point en s'appuyant sur une présentation PowerPoint.
11. Il a rappelé qu'au cours de l'année précédente, les travaux de la Commission avaient principalement porté sur l'élaboration du *Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030)*. La COI n'a ménagé aucun effort pour faire participer l'ensemble des États membres, des partenaires du système des Nations Unies et des principales parties prenantes de la société civile aux consultations régionales et mondiales afin qu'ils saisissent cette occasion unique de mettre les progrès de l'océanographie au service d'une meilleure compréhension du système océanique et de la mise en place de solutions scientifiques en vue de la réalisation du Programme 2030. Le maintien des consultations d'ONU-Océans a permis de renforcer l'approche collaborative afin d'assurer, au sein du système des Nations Unies, une division judicieuse du travail entre les partenaires de la COI.
12. Il a également mis l'accent sur les efforts déployés dans toutes les régions en vue de fournir les bases pour saisir les immenses opportunités que représente la Décennie pour tous les États membres, et en particulier pour l'Afrique, les pays les moins avancés (PMA) et les petits États

insulaire en développement (PEID), en ne laissant personne de côté. Les organes subsidiaires régionaux de la COI continuent de jouer un rôle essentiel à cet égard. Une attention particulière a été accordée aux PEID, ainsi qu'à la participation des jeunes et à la valeur du savoir autochtone. La 2e Expédition internationale de l'océan Indien (EIOI-2) a participé à plusieurs réunions de planification de la Décennie des Nations unies pour l'océan Indien, afin de s'assurer que l'EIOI-2 soit bien placée pour apporter une contribution concrète à la mise en œuvre de la Décennie.

13. Par ailleurs, le Plan de mise en œuvre de la Décennie renforce les synergies entre les ODD 5 et 14, en mettant l'accent sur le rôle des femmes dans l'océanologie, l'amélioration des connaissances mondiales sur les océans et l'appui à la prise de décisions éclairées et inclusives. Le *Rapport mondial sur les sciences océaniques* (GOSR), et son édition 2020 (GOSR) qui fournit des données ventilées par sexe, restera l'un des mécanismes de suivi des progrès.
14. Au sujet des principaux développements régionaux, il a noté la planification intensive de la Décennie dans la WESTPAC, l'IOCARIBE et l'IOCAFRICA et a particulièrement souligné l'importance de l'engagement politique des États membres pour le succès de la conférence de lancement de la Décennie pour l'Afrique, qui sera accueillie par l'Égypte en 2021.
15. Le Secrétaire exécutif a informé le Conseil exécutif de la poursuite des consultations avec le président de la COI, le Président et le Bureau de l'IOCINDIO et le Vice-Président de la COI pour le groupe électoral IV concernant la transformation de l'IOCINDIO en une sous-commission de la COI. Il a remercié les membres du bureau pour leur engagement et a mentionné un accord global pour consulter davantage les États membres de la COI sur cette question. La première série de consultations était prévue début 2021 afin d'améliorer encore la proposition et de rechercher l'engagement et le soutien. Pour une action concrète et efficace, la nouvelle sous-commission permettrait aux États membres de participer plus largement aux activités régionales en fonction de leurs priorités et de leurs intérêts. Ses travaux auraient également un intérêt et des implications pour certains pays de l'IOCAFRICA et de la WESTPAC. À cet égard, le Secrétaire exécutif a rappelé au Conseil exécutif que la 8<sup>e</sup> session de l'IOCINDIO au premier trimestre 2021 serait l'occasion de rallier les États membres en bordure de l'océan Indien et au-delà. La proposition entièrement développée pourrait alors être présentée à l'Assemblée de la COI lors de sa 31<sup>e</sup> session en juin 2021 pour décision.
16. Le Secrétaire exécutif a informé le Conseil exécutif de la participation active de la COI au processus de négociation d'un instrument international juridiquement contraignant (ILBI) sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). En octobre 2020, afin d'informer les participants intéressés par le processus de négociation, le Secrétariat a publié une note libre sur les contributions existantes et potentielles de la COI-UNESCO au processus BBNJ ([IOC/INF-1387](#)).
17. Il a également appelé l'attention sur les importants progrès accomplis dans l'élaboration de la méthodologie destinée à aider les États membres dans la réalisation des deux indicateurs de cible ODD 14.3.1 et 14.a pour lesquels la COI a été désignée comme organisme responsable, et dans l'établissement des rapports à ce sujet.
18. Après avoir mis l'accent sur les principales réalisations, réussites et problématiques qui ont concerné la COI au cours de la période considérée, M. Ryabinin a fait une mise au point sur les principales caractéristiques de chacune des six fonctions de la COI, y compris les travaux de ses organes subsidiaires techniques et régionaux ainsi que des centres de catégorie 2 de l'UNESCO pertinents.
19. Le Secrétaire exécutif a présenté aux États membres une liste non exhaustive d'étapes programmatiques. Elle comprenait la Stratégie du GOOS à l'horizon 2030 ([IOC/BRO/2019/5 rev.2](#)), la Conférence OceanObs'19, les progrès accomplis dans la planification de la gestion des données et de l'information grâce à l'ODISCat et à la plate-forme d'information sur l'océan,

l'expansion continue du Système d'information sur la biodiversité des océans (OBIS), les progrès réalisés dans la coordination de la recherche sur le carbone océanique, le *Rapport mondial sur les sciences océaniques*, lancé le 14 décembre 2020 pour la célébration du 60<sup>e</sup> anniversaire de la COI, l'avancée des travaux sur l'acidification de l'océan, la désoxygénation, les efflorescences algales nuisibles et les séries chronologiques à long terme, l'élargissement des activités de préparation aux tsunamis et les nouveaux prestataires de services, la contribution au [Rapport spécial du GIEC sur le changement climatique, les océans et la cryosphère](#), les indications fournies aux Programme Mondial de Recherche sur le Climat (PMRC) sous parrainage conjoint pour la recherche sur les océans et le climat, les progrès majeurs accomplis dans la mobilisation des communautés et leurs pratiques de planification de l'espace marin, ainsi que les préparatifs de la nouvelle phase du projet Ocean Teacher Global Academy.

20. En informant les États membres des progrès réalisés concernant la GEBCO, le Secrétaire exécutif a expliqué que, alors que le Groupe de travail permanent de la COI sur les besoins des utilisateurs et les contributions aux produits de la GEBCO avait été constitué à l'issue d'un appel à participer diffusé dans la [Lettre circulaire 2791](#) de la COI (21 janvier 2020), l'évaluation qui devait être conduite par le Groupe de travail et le rapport correspondant avaient été repoussés car le personnel de la COI qui en était chargé avait été touché par le Covid. En consultation avec le Président de la COI, le Rapport sera soumis à l'Assemblée de la COI à sa 31<sup>e</sup> session, en 2021.
21. Il a également évoqué les principaux développements en matière de gestion intégrée des océans. Une vision de la gestion des océans s'appuyant sur les sciences et impliquant un large éventail de parties prenantes, en tenant compte des finances et des considérations économiques des pays, des relations humaines avec l'océan et des considérations d'équité, porterait les possibilités de préserver durablement les océans à un niveau inédit. Les travaux du groupe de haut niveau (HLP) pour une économie des océans durable ont abouti à des progrès importants dans la réflexion et la création de prototypes pour ce nouveau niveau de travail en faveur de la durabilité. La consultation et le brainstorming conjoint du groupe consultatif pour le HLP avec la COI et l'équipe de la Décennie façonneront la recherche pour une gestion durable des océans dans le cadre de la Décennie. En raison du grand intérêt porté aux sciences océaniques lors de la 25<sup>e</sup> conférence des parties de la CCNUCC à Madrid en 2019, un dialogue sur le climat et l'océan a été établi. Le potentiel de la Décennie pour intensifier la recherche océanique, consolider les idées sur la gestion des océans, stimuler l'intérêt pour l'économie durable des océans et mieux comprendre le rôle de l'océan dans l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets fixe à la COI un nouveau programme beaucoup plus important pour l'avenir.
22. M. Ryabinin a également brièvement présenté l'idée et les premiers éléments conceptuels d'un éventuel futur *Rapport sur l'état de l'océan (StOR, IOC/INF-1393)*. Un tel rapport, coordonné par la COI, présenterait chaque année au monde entier une synthèse des principaux changements de l'état des océans en fonction de ses variables physiques, biogéochimiques, biologiques et écologiques, complétée par un résumé stratégique des évolutions en matière de gestion intégrée des océans, comme le pourcentage de la zone couverte par les outils de gestion par zone, les observations, etc.. Il faciliterait la compréhension par le grand public des questions liées aux océans et servirait de mécanisme de suivi de la contribution de la Décennie à sa gestion durable.
23. Le Secrétaire exécutif a expliqué qu'en raison de l'annulation ou du report de nombreuses manifestations en raison de la pandémie de COVID-19, dont la « Conférence des Nations Unies sur les océans 2020 », le Secrétariat avait dû rechercher d'autres moyens possibles de présenter le Projet de plan de mise en œuvre pour la Décennie et la 2<sup>e</sup> édition du *Rapport mondial sur les sciences océaniques (GOSR)*. Il a informé les États membres que la mise en œuvre du programme de la Commission en 2020 a connu quelques difficultés et retards, similaires à ceux de tous les secteurs de programme de l'UNESCO, mais que le Secrétariat cherchait activement des solutions. Dans ce contexte, il a également présenté les principales initiatives mises en place par le Secrétariat pour évaluer l'influence de la pandémie sur les domaines de compétence de la COI : des enquêtes et des évaluations de son impact sur les services d'observation des océans et

d'alerte aux tsunamis, ainsi que son effet à plus long terme sur les investissements en matière de sciences océaniques et dans les capacités des États membres en vue de réaliser la cible ODD 14.a, que le Rapport mondial sur les sciences océaniques doit permettre de mesurer.

24. En ce qui concerne la situation financière de la Commission, il a confirmé que le Secrétariat avait mis en œuvre les plans de travail pour 2018-2019 conformément aux allocations budgétaires et aux cibles de mobilisation de ressources approuvées par la [résolution EC-LI.2](#) du Conseil exécutif de la COI et avait établi des plans de travail pour 2020-2021 conformément à la [résolution XXX-3](#), tels que présenté dans le document [IOC/EC-53/3.1\(2\)](#).
25. Le Secrétaire exécutif a conclu en soulignant que la principale difficulté rencontrée par le petit Secrétariat de la Commission a trait à sa double mission, qui consiste à mobiliser non seulement les ressources extrabudgétaires nécessaires au maintien de ses programmes opérationnels essentiels, mais aussi d'importantes ressources supplémentaires pour diriger et coordonner la phase préparatoire de la Décennie. Il s'est vivement félicité du soutien constant et généreux apporté par de nombreux États membres. La Belgique (Flandre), le Canada, le Japon, la Suède, la République de Corée et le Royaume-Uni ont contribué financièrement à la préparation du Plan de mise en œuvre de la Décennie. La Norvège est restée le principal pays donateur de fonds non préaffectés au Compte spécial de la COI, facilitant une mise en œuvre axée sur les priorités définies d'un commun accord et a augmenté sa contribution à un niveau significatif grâce au nouvel accord avec son agence pour l'aide internationale (NORAD). La Belgique (Flandre), la Chine et l'Australie ont continué de soutenir des bureaux clés de la COI et leurs programmes (Ostende, WESTPAC et Perth). Le rapport mondial sur les sciences océaniques 2020 a été généreusement soutenu par la République de Corée, la Belgique, le Kenya, l'Irlande, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni. La Belgique (Flandre) a en outre reconduit le Fonds-en-dépôt UNESCO/Flandre à l'appui des activités de l'UNESCO dans le domaine des sciences (FUST) et approuvé trois projets à grande échelle soumis par la COI, qui seront mis en œuvre entre 2020 et 2022.
26. Il a toutefois regretté que l'exécution du programme de la COI se poursuive, dans une large mesure, sur des bases non durables, avec une situation de sous-effectif chronique et un manque de ressources. Une nouvelle approche de la collecte de fonds et de la communication, consistant à faire valoir les avantages pour la société de l'action de la COI et à démontrer les retombées des investissements consentis dans les sciences océaniques et l'observation des océans, est en cours d'élaboration. Dans ce contexte, le Secrétaire exécutif a souligné le rôle central de la connaissance des océans, de la mobilisation et de la communication, à la fois auprès des principaux bénéficiaires de la Commission mais aussi de la société dans son ensemble, tout en insistant sur le besoin accru d'investissements dans ce domaine dans le cadre d'une approche de la Décennie réellement inclusive et transformatrice.

### Décision EC-53/3.1

#### **Rapport du Secrétaire exécutif**

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents IOC/EC-53/3.1.Doc(1) et IOC/EC-53/3.1.Doc(2)
2. A pris note du rapport détaillé du Secrétaire exécutif sur le travail accompli, notamment l'analyse stratégique et l'évaluation succincte de l'exécution du programme et des progrès accomplis dans l'obtention de résultats au cours de l'exercice biennal 2018-2019, du rapport détaillé sur les réalisations par fonction de la COI depuis la 30<sup>e</sup> session de l'Assemblée de la COI (juillet 2019 – mai 2020) ;
3. S'est félicité des initiatives mises en place par le Secrétariat pour évaluer et/ou corriger le

cas échéant les effets de la pandémie de COVID-19 sur les observations océaniques, la détection et les alertes aux tsunamis ainsi que sur les investissements stratégiques dans les sciences océaniques ;

4. S'est dit particulièrement reconnaissant du soutien continu du Secrétariat de la COI en ce qui concerne l'élaboration de méthodes de suivi des indicateurs 14.3.1 et 14.a.1 des ODD (IOC/INF-1385), pour lesquels la COI a été désignée organisme responsable, ainsi que des indicateurs 14.1.1a et 14.2.1, concernant lesquels la COI appuie le travail du PNUE en sa capacité d'organisme responsable pour ces indicateurs ; et, dans ce contexte, a encouragé les États membres à mobiliser des soutiens en faveur du Secrétariat de la COI en vue de la mise au point de la méthode de suivi de l'indicateur 14.1.1a fondée sur un indice d'eutrophisation côtière, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement ;
5. A pris note des discussions visant à élaborer une proposition complète sur la transformation éventuelle de l'IOCINDIO en une sous-commission par le biais d'une nouvelle consultation des États membres de la COI pendant l'intersession et s'est félicité de la discussion et de la décision sur cette question par l'Assemblée à sa 31<sup>e</sup> session ;
6. A noté avec intérêt la proposition et les premières mesures du Secrétaire exécutif en vue d'établir un rapport de la COI sur l'état de l'océan, qui permettrait de rendre compte régulièrement des principales conclusions en matière de recherche et d'observation océaniques et des dernières données factuelles sur l'état de l'océan et son évolution, à l'appui de la base de connaissances destinée à la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.

27. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_.

#### 4. ÉVOLUTIONS PROGRAMMATIQUES

- 4.1 RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA FEUILLE DE ROUTE POUR LA DÉCENNIE ET PROJET DE PLAN DE MISE EN ŒUVRE DE LA DÉCENNIE DES NATIONS UNIES POUR LES SCIENCES OCÉANIQUES AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE [Résolution39 C/25 ; Résolutions XXIX-1, XXX-1]

<u>Documents de travail :</u>	IOC/EC-53/4.1.Doc(1) Rev.	Rapport révisé sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la feuille de route de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable, y compris les résultats de l'examen du projet de plan de mise en œuvre zéro
	<a href="#">IOC/EC-53/4.1.Doc(1) Add.</a>	Rapport sur les résultats du processus de consultation lors de l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable avant sa présentation à la 75 <sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations unies
	<a href="#">IOC/EC-53/4.1.Doc(3)</a>	Mandat révisé du Groupe exécutif de planification de la décennie qui fera office de Conseil consultatif intérimaire de la décennie en 2021

	<a href="#">Plan de mise en œuvre, version 2.0</a>	Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (version 2.0)
<u>Documents d'information :</u>	IOC/EC-53/3.1.Inf(2)	Projet de directives opérationnelles pour l'établissement de centres de collaboration de la Décennie et de partenaires de mise en œuvre
	The Ocean Decade Series, 15	Engager et responsabiliser les parties prenantes régionales : Synthèse des ateliers de consultation régionaux (2019-2020) - Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030)
	<a href="#">Brochure de la COI 2020-5 Prov.</a>	Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations unies pour les sciences océaniques en vue du développement durable (version 2.0) - Résumé
<u>Document de référence :</u>	<a href="#">A/RES/74/19</a>	Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies : Les océans et le droit de la mer (20 décembre 2019)
	<a href="#">A/75/L.39</a> (référence provisoire)	Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies : Les océans et le droit de la mer (2 décembre 2020)

28. Le Secrétaire exécutif de la COI a présenté ce point en rappelant qu'en décembre 2017, l'Assemblée générale des Nations Unies avait proclamé la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030), en réponse à la proposition de la COI. La période allant de 2018 à 2020 est consacrée à l'élaboration du plan de mise en œuvre de la Décennie. La COI a mené ce travail par l'intermédiaire du Secrétariat, en bénéficiant dans un premier temps des conseils stratégiques d'un groupe intérimaire, puis de ceux du Groupe exécutif de planification établi, en étroit contact avec les États membres et en faisant appel à de nombreuses parties prenantes concernées. Il a rappelé que le Conseil exécutif de la COI avait pris note en 2018 du document présentant la feuille de route ([IOC/EC-LI/2 Annexe 3 et Corr.](#)) qui servirait de guide préliminaire concernant les étapes et les processus permettant l'élaboration d'un plan de mise en œuvre de la Décennie.
29. Les préparatifs de la Décennie des Nations Unies se sont poursuivis tout au long de la période préparatoire de manière très participative. Plus de 1 000 parties prenantes ont participé aux 11 réunions régionales de planification dans 9 bassins océaniques entre juin 2019 et avril 2020, ainsi qu'à d'autres réunions thématiques organisées dans le monde entier. Ces réunions ont permis de produire des informations détaillées sur les priorités en matière de recherche scientifique et de développement des capacités pour chaque bassin océanique, et de susciter parmi les parties prenantes des discussions concernant les partenariats régionaux susceptibles de favoriser la mise en œuvre de la Décennie.
30. Dans le prolongement de la réunion des fondations de la Décennie, qui a rassemblé 25 fondations philanthropiques et entreprises à Copenhague en février 2020, un réseau de fondations de la Décennie a été mis en place et a conduit plusieurs fondations à exprimer leur intention de soutenir la Décennie et de conclure des accords formels de partenariat avec la COI.
31. Un groupe de travail informel de jeunes spécialistes de l'océan (ECOPS) a été constitué en vue de coordonner la participation de ce groupe de parties prenantes à la Décennie. À l'instar du Groupe de contact d'ONU-Océans, il s'est réuni régulièrement tout au long de la période préparatoire.
32. La deuxième réunion mondiale de planification, qui devait initialement se tenir en mars 2020, a été annulée en raison de la situation liée au COVID-19 et remplacée par deux séminaires en ligne lors desquels le projet de plan de mise en œuvre a été présenté. Ces séminaires ont

rassemblé plus de 550 participants issus de divers horizons. La liste des activités de communication comprend : une présence régulière dans les médias sociaux, l'utilisation du logo de la Décennie dans un ensemble de manifestations et de publications approuvées et un bulletin d'information sur la Décennie, qui a accru la visibilité de la Décennie auprès d'un plus large public. En septembre 2020, une série virtuelle sur la Décennie a été lancée. Ces dialogues virtuels interactifs scientifiques de haut niveau visent à mobiliser la communauté océanique mondiale et à favoriser des partenariats transformateurs et des actions innovantes axées sur des solutions pour atteindre les résultats de la Décennie. La série est organisée autour des défis de la Décennie et de questions transversales pertinentes, qui représentent des priorités communes pouvant être traduites en actions de la Décennie à tous les niveaux par les différentes parties prenantes. Chaque session est organisée conjointement avec un partenaire régional ou international.

33. M. Barbière, Chef de la Section des politiques marines et de la coordination régionale et point focal de la COI pour la Décennie, a fourni des renseignements complémentaires sur la phase préparatoire et son processus consultatif.
34. L'avant-projet de plan de mise en œuvre de la Décennie, qui a été présenté aux États membres dans la [Lettre circulaire n° 2798](#), aux membres d'ONU-Océans et aux principaux partenaires de la Décennie en mars 2020 à des fins d'examen, a représenté le principal aboutissement de la phase préparatoire au cours de cette période. Le projet de plan de mise en œuvre a précisé la raison d'être de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques et l'état souhaité de l'océan au terme de celle-ci. Il contenait des orientations visant à encadrer la conception et la mise en œuvre des activités tout au long de la Décennie, notamment un ensemble d'objectifs scientifiques pour la Décennie. Il a présenté les critères et le processus d'approbation des actions de la Décennie ainsi que des principes permettant d'orienter la gestion des données, le développement des capacités et la collaboration avec les parties prenantes. Il a également exposé les modalités proposées de gouvernance et de coordination de la Décennie, comme par exemple la création de bureaux programmatiques ou régionaux de coordination de la Décennie et de centres de collaboration, les mécanismes de mobilisation de ressources et le processus à suivre pour mesurer les progrès. La discussion active au sujet du projet de Plan de mise en œuvre de la décennie en mars/avril 2020 a permis au Secrétariat de réviser le document et de préparer le Plan de mise en œuvre de la décennie (version 1, juin 2020).
35. M. Barbière a rappelé que, avant que le plan de mise en œuvre de la Décennie soit transmis à l'Assemblée Générale des Nations Unies pour examen à sa 75<sup>e</sup> session, les États membres de la COI, ainsi que les membres d'ONU-Océans, ont été invités par la [Lettre circulaire 2804](#) à examiner le projet de Plan de mise en œuvre dans sa première version (document IOC/EC-53/4.1.Doc(2)). Cet examen a duré un mois et a également été complété par une session virtuelle organisée le 9 juillet 2020. Dans l'ensemble, les États membres ont exprimé un large soutien et 45 États membres ont transmis des commentaires en réponse à la lettre circulaire. Dans un esprit de transparence, le document IOC/EC-53/4.1.Doc(1) Add. donne un aperçu de tous les commentaires reçus et de la façon dont ils ont été traités. Sur la base de ces contributions, le Secrétariat a de nouveau révisé le plan et a élaboré la version 2.0 du Plan de mise en œuvre. Comme annoncé dans la [Lettre circulaire 2808](#), le Plan de mise en œuvre (version 2.0) a été transmis le 4 août 2020 par le Président de la COI à la Division des affaires maritimes et du droit de la mer des Nations Unies, afin qu'il soit examiné plus avant par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa 75<sup>e</sup> session, dans le cadre de la résolution d'ensemble annuelle sur l'océan et le droit de la mer. Le Secrétariat a organisé le 15 octobre 2020 un événement virtuel pour présenter le Plan de mise en œuvre aux États membres des Nations Unies. Le \_\_ décembre 2020, l'Assemblée Générale des Nations Unies a adopté la résolution A/RES/75/\_\_ qui, entre autres, a accueilli favorablement le Plan de mise en œuvre de la Décennie des Nations unies, ouvrant ainsi la voie au lancement de la Décennie sur la base des éléments structurels du Plan de mise en œuvre.

36. Afin de préparer la communauté internationale à l'élaboration et à la présentation d'actions de transformation à grande échelle dès 2021, un appel à l'action a été lancé le 15 octobre 2020 par la [Lettre circulaire 2811](#) et des communications via les médias sociaux. Cet appel est le premier d'une série d'appels à l'action de la Décennie qui seront lancés au cours des dix prochaines années. Par le biais de cet appel, les États membres et d'autres partenaires ont été invités à demander l'approbation, dans le cadre de la Décennie pour les sciences océaniques, d'actions de la Décennie à des fins de transformation, qui contribuent à sa vision. Cet appel est spécifiquement axé sur : (i) les programmes de la Décennie à grande échelle, multinationaux et à des fins de transformation ; et (ii) les contributions à grande échelle en nature ou en ressources financières pour les actions de la Décennie ou les coûts de coordination. M. Barbière a rendu compte des résultats de ce premier appel à l'action.
37. Tout au long de la phase de préparation, le soutien du Groupe exécutif de planification (EPG) a été essentiel pour apporter des conseils sur la préparation du Plan de mise en œuvre, l'engagement des parties prenantes, l'élaboration du 1<sup>er</sup> appel à l'action et pour soutenir l'élaboration d'une stratégie de communication pour la Décennie. Les membres du Groupe exécutif de planification de la Décennie se sont réunis physiquement en janvier 2020 et ont travaillé le reste de l'année dans le cadre de réunions virtuelles régulières.
38. Le Plan de mise en œuvre prévoit la création d'un conseil consultatif de la Décennie en 2021, notamment chargé de formuler des recommandations pour l'approbation des programmes de la Décennie. M. Barbière a informé que le mandat du Conseil consultatif de la Décennie sera présenté à l'Assemblée lors de sa 31<sup>e</sup> session pour examen, en vue de créer le Conseil au cours du second semestre 2021.
39. Étant donné qu'une orientation scientifique et technique sera indispensable pour aider le Secrétariat de la COI dans ses fonctions de coordination dès le début de la Décennie, notamment en ce qui concerne l'examen des propositions de programme reçues dans le cadre du premier appel à l'action, il a été proposé que le Groupe exécutif de planification de la Décennie, créé en 2018 pour guider l'élaboration du Plan de mise en œuvre, soit prolongé et fasse office de Conseil consultatif intérimaire de la Décennie jusqu'à la création officielle du conseil en 2021. Pour refléter cette nouvelle fonction, le Conseil exécutif de la COI est donc invité à examiner et adopter le nouveau mandat du Groupe exécutif de planification tel que présenté dans le document IOC/EC-53/4.1.Doc(3).
40. M. Barbière a insisté sur le projet de création d'une unité de coordination de la Décennie au sein du secrétariat de la COI, conformément aux éléments de gouvernance décrits dans le Plan de mise en œuvre. Ses trois principales fonctions sont d'agir en tant que : (i) bureau de coordination principal pour la mise en œuvre des actions de la Décennie ; (ii) Secrétariat du Conseil de la Décennie ; et (iii) Secrétariat de l'Alliance de la Décennie pour les sciences océaniques. L'unité de coordination travaillera en étroite collaboration avec les Secrétariats d'autres entités des Nations Unies et pourra inclure du personnel détaché des entités et programmes des Nations Unies ainsi que des États membres. Il a souligné que la fourniture de ressources extrabudgétaires en nature et financières sera nécessaire pour que l'unité de coordination de la Décennie soit dotée d'un personnel suffisant. Il a également mis l'accent sur les étapes de la mise en place d'une Alliance pour la Décennie, réunissant les partisans et les partenaires institutionnels qui contribuent aux actions de la Décennie en fournissant des ressources. Le Secrétariat élabore actuellement des directives opérationnelles pour l'établissement de partenaires de mise en œuvre de la Décennie, ainsi que de bureaux de coordination et de centres de collaboration décentralisés. Ceux-ci ont été présentés sous forme de projet au Conseil exécutif de la COI pour information.
41. Le Conseil exécutif a adopté la résolution EC-53/\_\_\_ présentée ci-après par \_\_\_.

Projet de résolution EC-53/[4.1]

Présenté par [à rédiger après l'adoption de la résolution d'ensemble par la 75e session de l'Assemblée Générale des Nations Unies]

**Mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable (2021-2030)**

Le Conseil exécutif,

1.

42. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_.

**5. GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION**

- 5.1 PROJET DE STRATÉGIE À MOYEN TERME DE LA COI POUR 2022-2029 (41 C/4)  
ET PROJET DE PROGRAMME ET DE BUDGET POUR 2022-2025 (41 C/5)  
[Résolution XXX-3]

<i>Documents de travail :</i>	<a href="#">IOC/EC-53/5.1.Doc(1)</a>	Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029
	<a href="#">IOC/EC-53/5.1.Doc(2)</a>	Projet de programme et de budget pour 2022-2025
<i>Documents d'information :</i>	IOC/INF-1383	Contribution programmatique de la COI à la Décennie 2021-2030
<i>Document de référence :</i>	<a href="#">IOC/INF-1314</a>	Stratégie à moyen terme de la COI, 2014-2021

43. Le secrétaire exécutif a présenté ce point. Il a commencé par le Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 (41 C/4) et a rappelé aux États membres que le document, qui avait déjà été examiné par l'Assemblée de la COI à sa 30e session en 2019, s'appuyait sur l'actuelle *Stratégie à moyen terme de la COI, 2014-2021* ([IOC/INF-1314](#)). On avait conservé le cadre général des six fonctions pour la mise en œuvre, en tentant de préciser et d'affiner l'énoncé de mission proposé ainsi que les cinq objectifs de haut niveau de la Commission. La version proposée dans le document IOC/EC-53/5.1.Doc(1) pour examen par les États membres a été révisée conformément à la [résolution XXX-3](#) à l'issue d'un examen réalisé par le Bureau de la Commission à l'occasion de sa réunion annuelle (Paris, 13-14 janvier 2020). Elle a également été soumise à l'examen du Groupe consultatif financier intersessions à composition non limitée.
44. Le Secrétaire exécutif a souligné qu'il était important de mener un débat constructif et inclusif sur ces propositions préliminaires, en plénière ainsi que dans le cadre du Comité financier, afin de guider les futurs travaux du Secrétariat sur ce document clé qui définira la stratégie de la Commission pour les huit prochaines années, qui coïncideront largement avec la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable.
45. Le Secrétaire exécutif a ensuite expliqué que l'approche proposée par le Secrétariat pour l'élaboration du Projet de programme et de budget pour 2022-2025 était exposée en deux parties dans le document IOC/EC-53/5.1.Doc(2). La première partie contient le Rapport stratégique sur les

résultats (SRR) 2020, conçu pour offrir à la fois aux États membres de l'UNESCO et de la COI une analyse des résultats du programme sur la période allant de 2016 à 2019. Le rapport souligne l'importance des réalisations de la COI pour les États membres de l'UNESCO et fournit aux États membres de la COI une base pour examiner et réévaluer les objectifs de programme, avec la possibilité de les réorienter, de les renforcer ou d'y mettre un terme (« enseignements tirés et tendances nouvelles »). La seconde partie du document contient une proposition de résultat escompté de la COI pour le Projet de programme et budget pour 2022-2025 (41 C/5) de l'UNESCO, conformément à la [résolution XXVIII-3](#) de l'Assemblée, ainsi qu'une proposition de principes directeurs que le Secrétariat devrait suivre dans l'élaboration de nouvelles propositions dans le cadre du processus de préparation du Programme et budget (41 C/5) de l'UNESCO.

46. Faisant référence à la [résolution XXX-3](#) qui le priait de « fournir aux États membres une estimation du budget nécessaire pour faire fonctionner la COI de manière optimale, afin d'identifier les ressources supplémentaires qui pourraient être obtenues et les moyens de les mobiliser », le Secrétaire exécutif a indiqué au Conseil exécutif que le Secrétariat avait mené une première analyse en réponse à la résolution et proposé d'envisager deux niveaux d'adaptation aux besoins de la COI en termes de ressources et de personnel : une « **COI saine** », capable de s'acquitter durablement de ses tâches actuelles, et une « **COI optimale** », capable de répondre aux besoins actuels et futurs prévus du monde en matière de sciences océaniques. Le Secrétaire exécutif a brièvement présenté aux États membres ses considérations préliminaires sur les deux niveaux de ressources de la COI et s'est félicité des indications données par les États membres quant au niveau d'ambition qu'ils souhaitent fixer à la Commission au vu de la nécessité de commencer à gérer l'océan de manière durable et de tirer parti des formidables possibilités offertes par la Décennie des Nations Unies. Ces orientations d'une importance capitale inspireront les futurs travaux de rédaction du Secrétariat en ce qui concerne la Stratégie à moyen terme 2022-2029 et le Programme et budget qui viendra l'appuyer pendant la première période quadriennale 2022-2025.
47. La COI célébrant son 60e anniversaire en 2020, l'élaboration de la stratégie, du programme et du budget de la COI pour 2022-2025 suppose que les États membres mènent une réflexion approfondie, en gardant à l'esprit les articles [11.3](#) et [10.4](#) des Statuts de la Commission. Il a en outre rappelé que l'article 11.3 prévoyait la possibilité pour la COI de jouer le rôle de mécanisme spécialisé commun des organisations du système des Nations Unies, et que l'article 10.4 permettait à la COI de prendre tout arrangement financier supplémentaire qu'elle jugerait nécessaire à l'exécution de son programme de travail.
48. Le Secrétaire exécutif a conclu en rappelant au Conseil exécutif que les projets les plus récents des deux documents seraient communiqués au Groupe consultatif financier intersessions au cours de la période intersessions qui conduira à l'adoption finale de la Stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 par l'Assemblée de la COI à sa 31e session en 2021.

#### Décision EC-53/5.1

#### **Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2020-2029 (41 C/4) et Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (41 C/5)**

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents IOC/EC-53/5.1.Doc(1) et IOC/EC-53/5.1.Doc(2),
2. A remercié le Secrétaire exécutif pour les propositions préliminaires élaborées par le Secrétariat concernant le projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 et le projet de programme et de budget pour 2022-2025 ;
3. A constaté avec satisfaction que le document a été enrichi par les contributions fournies par

les membres du Bureau de la COI lors de sa réunion annuelle, tenue du 13 au 14 janvier 2020, ainsi que par les consultations menées pendant l'intersession par le biais du Groupe consultatif financier intersessions ;

4. A pris note des documents IOC/EC-53/5.1.Doc(1) et IOC/EC-53/5.1.Doc(2) qui seront soumis à l'examen du Comité financier en vue de l'élaboration d'un projet de résolution qui sera examiné et adopté en plénière.

49. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_.

## 5.2 RAPPORT DU PRÉSIDENT DU COMITÉ FINANCIER [RésolutionXXX-3]

<i>Documents de travail :</i>	<a href="#">IOC/EC-53/5.1.Doc(1)</a>	Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029
	<a href="#">IOC/EC-53/5.1.Doc(2)</a>	Projet de programme et de budget pour 2022-2025
	<a href="#">IOC/EC-53/3.1.Doc(2)</a>	Rapport sur l'exécution du budget 2018-2019 et grandes lignes du budget 2020-2021
<i>Document d'information :</i>	IOC/INF-1383	Contribution programmatique de la COI à la Décennie 2021-2030

50. Le Président du Comité financier et Vice-Président de la COI, M. Karim Hilmi (Maroc), a présenté au Conseil exécutif les résultats de l'examen par le Comité des points qui lui ont été confiés par la plénière en plus des points statutaires prévus à l'article 8.1 (c) du Règlement intérieur ([IOC/INF-1166](#)). Il a indiqué que les débats du Comité financier avaient été très constructifs et a remercié tous les États membres ayant participé aux travaux du Comité pour leur engagement et leur collaboration. Il a ensuite exposé en détail le projet de résolution établi par le Comité financier pour examen par le Conseil exécutif.

51. Le Conseil exécutif a exprimé sa profonde gratitude au Président du Comité financier, M. Karim Hilmi, pour la manière efficace dont il a conduit les travaux du Comité, dans un esprit véritablement inclusif et collégial. Une nouvelle fois, cette méthode constructive a permis au Comité de s'acquitter de son mandat vaste et exigeant en très peu de temps.

52. Le Conseil exécutif a adopté la résolution EC-53/\_\_\_ présentée ci-après par \_\_\_.

### Projet de résolution EC-53/[5.2]

*Actuellement en cours d'examen par le Groupe consultatif financier intersessions*

## **QUESTIONS DE GOUVERNANCE, PROGRAMMATION ET BUDGÉTISATION INTÉRESSANT LA COMMISSION**

Le Conseil exécutif,

1. Ayant examiné les documents :

- (i) [IOC/EC-53/3.1.Doc\(2\)](#)- Rapport sur l'exécution du budget 2018-2019 et grandes

lignes du budget 2020-2021,

- (ii) [IOC/EC-53/5.1.Doc\(1\)](#)- Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029,
- (iii) [IOC/EC-53/5.1.Doc\(2\)](#)- Projet de programme et de budget pour 2022-2025,

## I

### Rapport sur l'exécution du budget 2018-2019 et grandes lignes du budget 2020-2021

2. A confirmé que le budget de la COI pour 2018-2019, tel que présenté dans la Partie I du document IOC/EC-53/3.1.Doc(2), a été exécuté conformément au Programme et budget approuvé pour 2018-2019 (39 C/5, plan de dépenses de 518 millions de dollars des États-Unis) et aux allocations budgétaires approuvées par l'Assemblée de la COI à sa 29e session (IOC-XXIX/2 Annexe 5 Rev.2) dans la résolution XXIX-2 ;
3. A constaté que les objectifs de mobilisation de ressources extrabudgétaires fixés pour l'exercice 2018-2019 ont été atteints à hauteur de 73 % dans l'ensemble, mais avec des écarts considérables entre les fonctions de la Commission ;
4. A remercié les États membres qui ont contribué aux fonds extrabudgétaires pour la mise en œuvre du programme 2018-2019 et se sont engagés à contribuer en 2020-2021 ;
5. A exprimé sa satisfaction quant au fait que le cadre budgétaire intégré approuvé pour 2020-2021 présenté dans la partie II du document IOC/EC-53/3.1.Doc(2) est conforme aux allocations budgétaires approuvées par l'Assemblée de la COI à sa 30e session (IOC-XXX/2 Annexe 9) dans la résolution XXX-3, suite à l'adoption par la 40e session de la Conférence générale de l'UNESCO du scénario budgétaire pour 2020-2021 (40 C/5), sur la base du budget alloué au titre du Programme ordinaire de 534,6 millions de dollars (11 075 500 dollars pour la COI) ;
6. A pris acte des informations sur la situation financière de la Commission fournies dans la partie II du document IOC/EC-53/3.1.Doc(2), y compris les prévisions de dépenses pour 2020-2021 pour le compte spécial de la COI, ainsi que des informations sur l'impact de la pandémie de Covid-19 sur la mise en œuvre du programme 2020, telles que fournies par le Secrétaire exécutif de la COI dans la mise à jour de son rapport ;
7. A encouragé tous les États membres à fournir des contributions volontaires pour assurer la pleine réalisation des objectifs de mobilisation de ressources extrabudgétaires convenus collectivement pour 2020-2021, de préférence au compte spécial de la COI ;
8. A exhorté le Secrétaire exécutif de la COI à poursuivre ses efforts pour obtenir de nouvelles contributions volontaires, y compris de donateurs du secteur privé et d'autres partenaires, ainsi que pour parvenir à la mise en œuvre intégrale des objectifs programmatiques de la Commission pour 2020-2021 ;

## II

### Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029

9. S'est félicité des révisions et améliorations introduites par le Secrétariat dans le projet de stratégie à moyen terme de la Commission pour 2022-2029 en réponse aux recommandations de l'Assemblée de la COI à sa 30e session dans la résolution XXX-3, telles qu'elles figurent dans le document IOC/EC-53/5.1.Doc(1) ;
10. A constaté avec satisfaction que le document a été enrichi par les contributions fournies par les membres du Bureau de la COI lors de sa réunion annuelle, tenue du 13 au 14 janvier 2020, ainsi que par les consultations menées pendant l'intersession par le biais du Groupe

consultatif financier intersessions ;

11. Rappelle que la version finale de la stratégie à moyen terme pour 2022-2029 sera examinée plus avant et adoptée par l'Assemblée de la COI lors de sa 31<sup>e</sup> session en 2021 ;

[facultatif

A recommandé que les observations suivantes soient prises en compte lors de l'élaboration d'une version révisée du Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029, qui sera examinée par le Groupe consultatif financier intersessions pendant la période intersessions précédant la 31<sup>e</sup> session de l'Assemblée de la COI :

(i) xxx ;

(ii) yyy ; ]

12. A prié le Secrétaire exécutif de la COI d'élaborer une nouvelle version révisée du Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 tenant compte des points de vue et préoccupations des États membres exprimés à la présente session, pour les faire examiner par le Groupe consultatif financier intersessions pendant l'intersession et par le Bureau à sa réunion annuelle en 2021, avant présentation à l'Assemblée pour examen et adoption à sa 31<sup>e</sup> session en 2021 ;

### III

#### Projet de programme et de budget pour 2022-2025

13. A exprimé sa gratitude au Secrétariat pour l'analyse utile et pertinente des résultats du programme présentés dans le rapport sur les résultats stratégiques de la COI, tel qu'il figure dans la partie I du document [IOC/EC-53/5.1.Doc\(2\)](#) permettant aux États membres de revoir et de réévaluer les objectifs programmatiques de la Commission, y compris la réorientation, le renforcement ou la cessation éventuels des programmes ;
14. A approuvé l'approche pour la préparation du projet de programme et de budget pour 2022-2025 proposée dans le document [IOC/EC-53/5.1.Doc\(2\)](#), conformément aux priorités fixées par la résolution XXVIII-3 de l'Assemblée de la COI et aux objectifs de haut niveau définis dans le Projet de stratégie à moyen terme de la COI pour 2022-2029 ;
15. A adopté la formulation suivante du résultat escompté de la COI pour 2022-2025 : « Les États membres produisent des connaissances, rédigent et mettent en œuvre des politiques fondées sur la science et renforcent leurs capacités à gérer durablement les possibilités et les risques liés aux océans ainsi qu'à préserver la santé des écosystèmes océaniques. » ;
16. A souligné l'importance de veiller à ce que la Commission dispose de la stratégie adéquate et des ressources nécessaires, tant en termes de budget du programme régulier que de contributions volontaires, pour remplir son rôle dans la mise en œuvre de la Décennie ;
17. A demandé au Secrétaire exécutif de la COI de :
- (i) préparer un Projet de programme et de budget pour 2022-2025 (Projet 41 C/5) entièrement abouti, comprenant une stratégie de mise en œuvre complète au moyen d'un cadre conceptuel de fonctions, des indicateurs de performance et des points de référence, qui sera présenté à l'Assemblée de la COI lors de sa 31<sup>e</sup> session, sur la base des discussions et des décisions de la présente session du Conseil exécutif, et ce, en consultant régulièrement le Bureau de la Commission ;
  - (ii) fournir à l'Assemblée de la COI, lors de sa 31<sup>e</sup> session, une estimation du budget nécessaire pour optimiser le fonctionnement et l'efficacité de la COI, afin d'aider à

déterminer quelles ressources supplémentaires pourraient être obtenues et de quelle façon ;

- (iii) tenir les responsables de la COI et les États membres informés du processus d'adoption du 41 C/5 par l'UNESCO ;
- (iv) soutenir le travail du Groupe consultatif financier intersessions en fournissant des informations opportunes sur le processus de programmation et de planification budgétaire de l'UNESCO ;

18. A invité le Directeur général de l'UNESCO à :

- (i) poursuivre tous les efforts visant à accroître les ressources mises à la disposition de la COI dans le 41 C/5, afin de permettre à la Commission de remplir son mandat en expansion et de répondre aux priorités actuelles et nouvelles, y compris celles liées à la mise en œuvre des ODD et de la Décennie ;
- (ii) veiller à ce que les crédits budgétaires alloués à la COI dans le 41 C/5 ne soient pas réduits par des transferts de fonds vers d'autres titres du budget de l'UNESCO ;

19. A exhorté les États membres de la COI à :

- (i) continuer à faire valoir auprès du Directeur général de l'UNESCO et des organes directeurs de l'UNESCO l'importance de la COI en tant qu'organe jouissant d'une autonomie fonctionnelle au sein de l'UNESCO, en se concentrant en particulier sur la valeur que la COI apporte à l'Organisation et au développement durable ;
- (ii) soutenir le renforcement de la COI dans le processus de consultation pour le Projet de stratégie à moyen terme pour 2022-2029 et le projet de programme et de budget pour 2022-2025 (projet 41 C/5) de l'UNESCO ;
- (iii) augmenter leurs contributions volontaires pour soutenir la Commission face à ses responsabilités croissantes, de préférence au compte spécial de la COI ;

#### IV

#### Gouvernance et méthodes de travail

20. A rappelé que l'Assemblée de la COI, lors de sa 30e session, a invité, par sa résolution XXX-3, le Groupe consultatif financier intersessions à « poursuivre la réflexion sur les bonnes pratiques afin d'améliorer encore l'efficacité des réunions des organes directeurs de la COI » ;

21. A reconnu que la pandémie de Covid-19 a mis en évidence la nécessité de revoir et éventuellement d'actualiser le Règlement intérieur de la Commission afin de l'aligner sur les bonnes pratiques en vigueur aux Nations Unies, de manière à faciliter la prise de décisions éclairées et opportunes par les États membres ;

22. A invité le Groupe consultatif financier intersessions à engager la réflexion sur cette question, en consultant régulièrement le Bureau de la Commission et le Conseiller juridique de l'UNESCO, en vue de présenter un ensemble de propositions préliminaires à l'Assemblée de la COI pour examen à sa 31e session en 2021.

53. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_.

## 6. PROCHAINES SESSIONS DES ORGANES DIRECTEURS DE LA COI

[Article 7.C.8 des Statuts ; Articles 8.3 et 21.2 (c) du Règlement intérieur ; Article 19.2 du Règlement intérieur]

54. M. Ryabinin a rappelé au Conseil la décision prise par l'Assemblée à sa 30e session ([décision IOC-XXX/12.7](#)) sur les dates et la durée de sa prochaine session en 2021. Les États membres du Conseil sont parvenus à un consensus sur la recommandation de maintenir à 3,5 jours la durée de la prochaine session ordinaire du Conseil exécutif (55e session) en 2022.

### Décision EC-53/6

#### **Prochaines sessions des organes directeurs de la COI**

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant la décision IOC-XXX/12.7 de l'Assemblée de tenir sa 31e session pour une durée de 6,5 jours, plus une journée supplémentaire consacrée à la Journée des sciences océaniques, au Siège de l'UNESCO, du 14 au 25 juin 2021, après une session d'une journée du Conseil exécutif (54e session), agissant en qualité de Comité directeur de l'Assemblée,
2. Ayant examiné les chevauchements de dates potentiels avec les réunions importantes qui se tiendront en juin 2021 et 2022, en particulier [*à compléter*],
3. Tenant compte de l'incertitude que la pandémie de Covid-19 pourrait encore faire peser sur la tenue de la 31<sup>e</sup> session de l'Assemblée en juin 2021, notamment in presentia,
4. A demandé au Secrétaire exécutif de la COI de consulter les États membres sur la perspective de tenir la 31<sup>e</sup> session de l'Assemblée selon le calendrier prévu à Paris trois mois avant la session,
5. A décidé de tenir la 55e session du Conseil exécutif pour une durée de 3,5 jours en juin 2022.

55. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_.

## 7. ADOPTION DES RÉOLUTIONS ET DES MODALITÉS DE LA FINALISATION DU RAPPORT

56. Le Président a remercié le/la Rapporteur(e) M./Mme \_\_\_\_\_ de [pays] de sa précieuse contribution aux travaux de la session.
57. Le Président du Comité des résolutions a rendu compte au Conseil des travaux du Comité pendant la session (Annexe \_\_\_ au présent rapport).
58. Le Président de la COI a ensuite invité le Conseil exécutif à adopter en plénière les projets de décision restés en suspens après les débats en plénière, ainsi que \_\_\_ résolutions. Des parties du projet de rapport sur les débats tenus durant la présente session ont été présentées au Conseil pour information, en anglais seulement.

Décision EC-53/7**Adoption des résolutions et des modalités de finalisation du rapport**

Le Conseil exécutif,

1. Rappelant les recommandations formulées par le Conseil exécutif à sa 52e session (déc. EC-LII/3.3) concernant les questions d'organisation,
2. A adopté les décisions et \_\_\_ résolutions de la session ;
3. A pris note du Projet de rapport de la présente session et de la compilation des décisions adoptées durant la session (IOC/EC-53/Decisions Prov.) ;
4. A prié le Secrétaire exécutif de distribuer la partie narrative du rapport aux États membres dans les quatre langues de travail de la Commission avant le premier mars 2021 au plus tard, en vue de son adoption par correspondance d'ici au 15 avril 2021.

59. Les représentants de \_\_\_ États membres ont pris la parole. Les États membres suivants ont choisi de fournir le compte rendu de leur intervention en plénière sur ce point de l'ordre du jour pour inclusion dans l'Annexe d'information au rapport de la réunion : \_\_\_\_\_.

**8. CLÔTURE**

60. Le président de la Commission a prononcé la clôture de la 53e session du Conseil exécutif à \_\_\_\_\_, heure de Paris, le 9 février 2021.